

- Retrait du point 8.2- Résolution approuvant le choix d'une firme pour services professionnels pour l'opération et la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour les années 2019-2020-2021 et une possible année d'option
- Retrait du point 8.3- Résolution abolissant le poste de technicien en traitement des eaux
- Report le point 9.4- Demande de modification de zonage – Carrière Dunasso

ADOPTÉE

2019-05-123

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

Les membres du conseil prennent acte et acceptent le dépôt du rapport financier 2018 déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-05-124

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce possible de remblayer la partie en roche au bout du rang de la Barbotte ?
- Pouvez-vous augmenter la sécurité autour de l'école Saint-Joseph ?
- Lorsque les employés des travaux publics travaillent sur le réseau d'aqueduc, où est imputé leur salaire ?
- En 2012, un montant avait été prélevé dans le rang de la Barbotte où est allé ce montant ?
- À la suite de la réfection de la rue Beaulieu, qui paiera pour remettre les haies qui ont été enlevées ?
- Est-ce possible de vérifier les tuyaux sous le chemin rang de la Barbotte ?

4. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2019-05-125

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 avril 2019 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 361.75 \$
VOIRIE MUNICIPALE	2 466.61 \$
CONSEIL MUNICIPAL	920.05 \$
TRAITEMENT DES EAUX	11 963.74 \$
ÉLECTIONS	40.00 \$
LOISIRS	9 081.88 \$
BIBLIOTHÈQUE	35.00 \$
URBANISME	3.00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	22 661.12 \$
ÉLECTRICITÉ	16 222.85 \$
TÉLÉPHONIE	1 302.34 \$
TOTAL :	66 058.34 \$
RÉMUNÉRATION :	52 771.26 \$
GRAND TOTAL :	118 829.60 \$

ADOPTÉE

2019-05-126

COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 avril 2019, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
CONSEIL	6 430.55 \$
ADMINISTRATION	23 079.82 \$
HÔTEL DE VILLE	1 433.10 \$
SERVICE INCENDIE	27 786.97 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	146.20 \$
VOIRIE MUNICIPALE	14 177.11 \$
URBANISME	62.87 \$
USINE DE FILTRATION	19 297.10 \$
AQUEDUC	1 654.79 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	164 669.43 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	6 522.53 \$
CHALET DES LOISIRS	1 531.92 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE/INNONDATION	4 064.46 \$
HORTICULTURE	131.25 \$
BIBLIOTHÈQUE	799.37 \$
PARKS	1 901.38 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 avril 2019 :	273 688.85 \$

ADOPTÉE

2019-05-127

**REDEVANCES CARRIÈRES/SABLIÈRES –
REMBOURSEMENT À SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

ATTENDU QUE le jugement de la Cour supérieure rendu le 25 février 2013 qui ordonne le remboursement de 68,02 % des redevances de sablière perçues par la Municipalité de Lacolle, par la carrière Dunasso (anciennement carrière Graymond), à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

ATTENDU QUE le rapport est présenté avec les sommes versées en 2018 par la carrière Graymond à la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le paiement des redevances, soit la somme de vingt-sept mille cinq cent vingt et un dollars et douze cents (27 521.12 \$) à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ADOPTÉE

2019-05-128

**FACTURATION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE COURS
D'EAU GRANDE DÉCHARGE MAILLOUX**

ATTENDU QUE la MRC DU Haut-Richelieu a fait parvenir à la Municipalité de Lacolle une facture concernant les travaux d'entretien de la grande décharge Mailloux ;

ATTENDU QUE la répartition de cette facture au montant de huit mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-onze cents (8 154.91 \$) sera répartie aux citoyens concernés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le département de finance à facturer les citoyens concernés pour le montant tel que susdit.

ADOPTÉE

2019-05-129

**FACTURATION IHR TÉLÉCOM – TRANSFERT VERS MICROSOFT
EXCHANGE ONLINE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle utilise les services de l'entreprise IHR Télécom concernant les boîtes courriels ;

ATTENDU QUE l'entreprise IHR Télécom a fait la migration de son serveur vers Microsoft Exchange Online ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la facture au montant de mille huit cent soixante-quatre dollars et soixante cents (1 864.60 \$) incluant la migration de nos courriels vers Microsoft Exchange Online via la MRC du Haut-Richelieu ainsi que l'achat des dix-neuf (19) licences requises.

ADOPTÉE

2019-05-130

RADIATION INTÉRÊTS – ENTENTE CITOYENNE (DOSSIER MARISSÉAU/POUPART)

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 1497 12 2816 a reçu une facturation concernant l'entretien de la grande décharge Mailloux en date du 30 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le propriétaire ne désire pas payer cette facture ainsi que les intérêts encourus, puisqu'une partie du ponceau appartenant à la Municipalité de Saint-Cyprien de Napierville n'avait pas été nettoyée ;

ATTENDU QUE le propriétaire a communiqué avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville qui a confirmé que les travaux devraient être réalisés par eux, ce qui contraint le propriétaire à payer la facturation de la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE le propriétaire refuse de payer les intérêts et demande l'annulation de ceux-ci ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a fait le nécessaire pour aider le citoyen ;

Il est résolu à la majorité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle n'accorde pas l'annulation des intérêts pour le matricule 1497 12 2816 et demande au propriétaire de payer la facturation ainsi que les intérêts encourus depuis 2017, puisque la responsabilité du ponceau à être nettoyé n'appartient pas à la Municipalité de Lacolle.

Les conseillers Patrice Deneault, Martin Émond, Nancy Sorel, Angie Gendron et Nicole Paquette, votent contre la radiation d'intérêts.

La conseillère Suzanne Lacroix, vote pour la radiation d'intérêts.

ADOPTÉE

2019-05-131

RADIATION INTÉRÊTS – ENTENTE CITOYENNE (DOSSIER GAMACHE)

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 1492 53 6667 a reçu deux facturations complémentaires soit une pour le branchement de sa résidence au réseau d'aqueduc et réseau d'égout sanitaire et l'autre pour le sciage de bordure de trottoir ;

ATTENDU QUE le propriétaire a payé ses factures en retard, ce qui a occasionné des intérêts ;

ATTENDU QUE le propriétaire refuse de payer les intérêts au montant de deux cent dix-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (217.93 \$) et demande l'annulation des intérêts ;

Il est résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle n'accorde pas l'annulation des intérêts pour le matricule 1492 53 6667 et demande au propriétaire le paiement des intérêts encourus.

ADOPTÉE

2019-05-132

RÉSOLUTION MODIFIANT LA DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DE JUIN ; (10 JUIN AU LIEU DU 11 JUIN)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 juin 2019 soit devancée au lundi 10 juin 2019, à 19h00.

ADOPTÉE

2019-05-133

RÉSOLUTION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (RÉFECTION CENTRE LÉODORE-RYAN)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacoix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle mandate le maire, monsieur Jacques Lemaistre Caron ou en son absence le maire suppléant, madame Angie Gendron et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, pour signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés.

ADOPTÉE

2019-05-134

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT- POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère Suzanne Lacroix à titre de maire suppléant se termine le 21 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme la conseillère Angie Gendron à titre de maire suppléant pour la période du 22 mai au 21 novembre 2019 ;

QU'en l'absence du maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, madame Angie Gendron soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec la direction générale, ou en son absence, avec son adjointe.

ADOPTÉE

2019-05-135

**DON DE MATÉRIEL À L'ORGANISME AU CŒUR DES MOTS –
TABLETTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle avait fait l'acquisition de sept (7) tablettes informatiques, résolution 2016-12-531 ;

ATTENDU QUE ces tablettes n'ont pas de capacité/mémoire assez grande pour recevoir des documents administratifs et aucun accès pour une clé USB, à l'exception d'une tablette ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de donner à l'organisme Au cœur des mots, six (6) tablettes puisque cet organisme offre des ateliers à la population afin de lutter contre l'analphabétisme.

ADOPTÉE

5- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, déclare un intérêt au prochain sujet et se retire. Madame la conseillère Suzanne Lacroix, maire suppléant, dirige l'assemblée.

2019-05-136

**RÉSOLUTION APPROUVANT LE CHOIX DU PERSONNEL
ÉTUDIANT POUR LA SAISON 2019 ;**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'embauche des étudiants aux travaux publics, soit messieurs Jesse Ethier et Nicolas Lemaistre, monsieur Samuel Surprenant au poste urbanisme ou en études urbaines et madame Jesse Robinson au kiosque touristique pour la période du 27 mai au 23 août 2019 ;

QUE les étudiants aux travaux publics soient autorisés à travailler jusqu'à un maximum de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, jusqu'à la reprise des classes, au taux horaire de 15,29 \$.

QUE les étudiants au poste d'urbanisme ou en étude urbaine ainsi qu'au kiosque touristique soient autorisés à travailler jusqu'à un maximum de 35 heures par semaine, jusqu'à la reprise des classes, au taux horaire de 15,29 \$.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Jacques Lemaistre-Caron, prends place et dirige l'assemblée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2019-05-137

RÉSOLUTION APPROUVANT L'INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE 2019 QUI SE TIENDRA LES 1^{ER} ET 2 OCTOBRE À QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte que le directeur du service incendie, monsieur Philippe Patenaude ainsi que le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer, participent au colloque sur la sécurité civile 2019, les 1^{er} et 2 octobre prochains, au Centre des congrès de Québec ;

QUE le conseil autorise le déboursé relatif aux frais d'inscription de trois cent cinquante dollars (350.00 \$) chacun ;

QUE le conseil autorise le remboursement des dépenses conformément au règlement en vigueur.

ADOPTÉE

2019-05-138

LETTRE DE REMERCIEMENT – SERVICE INCENDIE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle recommande qu'une lettre de remerciement soit transmise à la brigade des pompiers de Lacolle ainsi qu'aux pompiers demandés en renfort, pour leur dévouement et excellent travail accompli lors de la crue des eaux 2019.

ADOPTÉE

2019-05-139

LETTRE DE REMERCIEMENT – SÉCURITÉ CIVILE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle recommande qu'une lettre de remerciement soit transmise au Ministère de la Sécurité civile pour leurs compréhensions et disponibilités lors de la crue des eaux 2019.

ADOPTÉE

2019-05-140

LETTRE DE REMERCIEMENT – SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle recommande qu'une lettre de remerciement soit transmise à la Sûreté du Québec pour leurs implications et disponibilités lors de la crue des eaux 2019.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'avril 2019

2019-05-141

LOCATION SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a remis à chaque employé des travaux publics un téléphone cellulaire pour être en mesure de rejoindre chacun d'eux lorsque nécessaire ;

ATTENDU QU'avec la technologie des cellulaires d'aujourd'hui et le prix payé par mois. La Municipalité de Lacolle désire modifier la façon de joindre ses employés par le biais d'une radiocommunication numérique, semblable à celle du service incendie de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la proposition de la firme C T M (Centre de Téléphonie Mobile) au montant de quatre cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-douze cents (481.92 \$) mensuellement pour la location de radios portatives et des équipements nécessaires à leur utilisation par le service des travaux publics.

ADOPTÉE

2019-05-142

DEMANDE NETTOYAGE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/PONCEAU ROUTE 202

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a reçu une demande de la part d'un citoyen résidant sur la route provinciale 223 ;

ATTENDU QUE la demande vise le nettoyage du ponceau sous la route provinciale 202 ainsi que le fossé adjacent au garage municipal ;

ATTENDU QUE la route 202 est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le service des travaux publics à transmettre la demande au MTQ et en fasse le suivi.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Suzanne Lacroix quitte son siège à 20 h 09, de retour à 20 h 11.

2019-05-143

RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ QUANT À LA PROPOSITION DU MTQ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE CONJOINTE DONT LES COÛTS SERONT PARTAGÉS À 50 % - 50 % ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE MTQ

ATTENDU QU'en novembre 2018 une rencontre téléphonique a eu lieu entre le ministère des Transports du Québec et la direction générale concernant une possible entente pour l'étude conjointe des conduites accrochées sous une structure visée par une reconstruction complète, soit le pont situé sur la route provinciale 223 surplombant la rivière Lacolle ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification de cette étude conjointe, réalisée par Tétra-Tech dont les coûts sont à préciser, mais qu'ils sont estimés à quinze mille dollars (15 000.00 \$), partagés moitié-moitié entre la Municipalité de Lacolle et le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Lacolle doivent prévoir la négociation et la signature de trois ententes distinctes, soit :

- ENTENTE portant sur une étude permettant d'analyser les différentes options relatives au déplacement des conduites municipales et les coûts associés à celui-ci ;
- ENTENTE portant sur les honoraires professionnels liés au projet de reconstruction de la structure P-7340 et de déplacement de vos conduites selon les décisions prises à la lumière de l'étude conjointe ;
- ENTENTE portant sur les travaux de reconstruction de la structure P-7340 et de déplacement des conduites municipales selon l'option retenue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise la réalisation d'une étude conjointe par Tétra-Tech, au montant approximatif de quinze mille dollars (15 000.00 \$) partagé également entre la Municipalité de Lacolle et le ministère des Transports du Québec ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2019-05-144

OCTROI DE CONTRAT - FISSURES DE RUES - PERMAROUTE

ATTENDU QUE l'état des routes sur le territoire de la Municipalité de Lacolle nécessite de procéder au colmatage des fissures ;

ATTENDU QUE lesdites fissures sont particulièrement larges et représentent un défi technique ;

ATTENDU QUE la soumission obtenue de l'entreprise Permaroute quant aux travaux à être effectués sur l'ensemble du territoire à l'aide d'une technologie innovatrice et exclusive ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat à la firme Permaroute pour les travaux à être effectués sur l'ensemble du territoire jusqu'à concurrence de 80 tonnes d'asphalte.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-05-145

ACHAT BOITE DE TRANCHÉE EN ALUMINIUM

ATTENDU QUE la boîte de tranchée qu'utilisent les travaux publics lors de travaux d'excavation n'est plus adéquate ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Équipement Robert Nadeau, au montant de quatorze mille neuf cent soixante-quinze dollars (14 975.00 \$) plus taxes applicables ;

QUE ce conseil approuve la vente de la boîte de tranchée existante au plus offrant ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 **DÉPÔT**/rapport mensuel d'activité d'avril 2019

9.2 **DÉPÔT**/Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu en mai 2019

2019-05-146

RÉVISION DU CROQUIS D'AMÉNAGEMENT DU PARC LANDRY

ATTENDU la demande d'aide financière de la Municipalité de Lacolle déposée en mai 2018 dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des aînés (PIQM-MADA) ;

ATTENDU le transfert, par le gouvernement du Québec, de la demande de la Municipalité au Programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (PRIMADA) en février 2019 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a demandé à la Municipalité de réviser sa demande ;

ATTENDU QUE le croquis d'aménagement du parc Landry doit être révisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le mandat conjoint confié à Loisir & Sport Montérégie et ConceptDesignEtc de réviser le croquis d'aménagement du parc Landry réalisé en 2018 ;

D'AFFECTER à ce mandat un montant approximatif de deux cents dollars (200.00 \$), soit cinq (5) heures de travail à quarante dollars (40.00 \$) chacune.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2019-05-147 ACTIVITÉ BINGO – INSTALLATION TABLES/CHAISES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la Fédération des Loisirs de Lacolle de laisser en place les tables ainsi que les chaises installées dans la grande salle du centre Léodore-Ryan dès le début de la saison du bingo 2019. Elles seront rangées lors de la dernière soirée du bingo ou lorsque la salle est en location.

ADOPTÉE

2019-05-148 FÉDÉRATION DES LOISIRS DE LACOLLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE lors de la planification du budget 2019 de la Municipalité de Lacolle un montant de treize mille dollars avait été octroyé à la Fédération des Loisirs de Lacolle ;

ATTENDU QU'une partie de ce montant avait été remis à la Fédération des Loisirs de Lacolle pour l'achat d'un nouveau boulier et son tableau numérique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le département de finance à remettre la différence, soit un montant de quatre mille sept cent sept dollars (4 707.00 \$) qui servira à offrir plusieurs activités aux enfants de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

2019-05-149 MMQ – PROTECTION CONTRE LES CYBERATTAQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire protéger son matériel informatique contre les cybers attaques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle est déjà assurée par la Mutuelle des municipalités du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise l'ajout à la police d'assurance en vigueur d'une clause la protégeant contre les cybers attaques au montant de cinq cents dollars (500.00 \$) par année ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2019-05-150

CONCOURS ÉLU D'UN JOUR ÉCOLE SAINT-JOSEPH – ÉLÈVES DE CINQUIÈME ET SIXIÈME ANNÉE

ATTENDU QUE dans le cadre de la Semaine de la municipalité 2018, un concours a été organisé à l'école Saint-Joseph dont les gagnants ont formé un conseil junior ayant siégé le jeudi 7 juin 2018 ;

ATTENDU QUE chaque étudiant a présenté un projet qu'il aimerait voir se concrétiser dans la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE chaque étudiant a reçu une épinglette aux armoiries de la Municipalité ainsi qu'une plaque à son nom ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désire refaire ce concours élu d'un jour avec les élèves de 5^e et 6^e années de l'école Saint-Joseph ;

QUE le concours débute le 22 mai pour se terminer le 31 mai 2019. L'annonce des gagnants se fera à l'école le vendredi 7 juin 2019 et la séance junior sera réalisée à l'hôtel de ville le jeudi 13 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-05-151

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MISSISQUOI/DEMANDE DE PARTENARIAT À L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEDFORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a reçu une demande de partenariat concernant l'exposition agricole de Bedford 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi.

ADOPTÉE

2019-05-152

LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE 11 – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne filiale 11 organise les activités de la fête du Canada le 1^{er} juillet prochain ;

ATTENDU QUE la fête aura lieu à l'extérieur donc l'organisme demande la possibilité d'emprunter les quatre chapiteaux que possède la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'installation et le démontage des chapiteaux par les employés des travaux publics de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pensez-vous acquérir de nouvelles tables et chaises pour le centre Léodore-Ryan ?
- Est-ce que le rapport financier est disponible sur le site Internet ?
- Point 9.4- Pourquoi ce point n'a pas été discuté ?
- Point 4.11- Il n'y avait pas eu achat de sept (7) tablettes ?
- Où est la septième tablette ?
- Point 7.2- Est-ce que les radiocommunications sont aussi pour les pompiers volontaires ?
- Point 7.4- Quelle est l'obligation de réaliser une étude conjointe avec le ministère des Transports du Québec ?
- Point 4.7- La Municipalité n'est pas responsable de sa direction générale ?

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 10 juin 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier